

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **D2026\_0141**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **05/06/2026**

Objet : **Marché n°26.051 - Acquisition de licences Active Directory Forest Recovery - Conclusion**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **05/06/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **2804\_001.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260605-D2026\_0141-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **05/06/2026**



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DFCPAJI\_D2026\_0141

**Objet** : Marché n°26.051 – Acquisition de  
licences Active Directory Forest  
Recovery - Conclusion

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu les articles R2162-2 et R2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Considérant que la Centrale d'achat métropolitaine a conclu un accord-cadre à marchés subséquents avec la société SCC FRANCE ayant pour objet l'acquisition de logiciels et prestations de services associés ;

Considérant que la Ville a adhéré à ce marché ;

Considérant qu'un marché subséquent a été lancé le 11 mai 2026 en vue de l'acquisition de licences Active Directory Forest Recovery ;

Considérant que la société SCC FRANCE a remis une offre économiquement avantageuse ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché n°26.051 avec la société SCC FRANCE pour un montant de 59 832,50 € HT pour trois ans en vue de l'acquisition de logiciels et prestations de services associés.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 15 JUIN 2026

Pour le Maire par délégation,  
Le Conseiller délégué auprès du Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié sur le site de la Ville le : 15 JUIN 2026